



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

**Contrat de transformation  
« Plateforme d'information et de pilotage  
pour accélérer la résorption des bidonvilles »**

Ministère de la Transition écologique  
*Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement*



Ce contrat de transformation est conclu entre la DIHAL et le secrétariat général du Ministère de la Transition écologique d'une part, et la direction interministérielle de la transformation publique et la direction du budget, d'autre part. Il définit les modalités d'exécution du projet, qui conditionnent le versement des crédits au titre du fonds pour la transformation de l'action publique. Il engage également le porteur de projet sur des résultats mesurables.

## 1. Présentation du projet de transformation

### 1°) Cadre stratégique : un changement de méthode pour la résorption des bidonvilles

Le projet porté par la Dihal s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'instruction du 25 janvier 2018 qui fournit un cadre d'action pour les préfets en matière de résorption des bidonvilles et fixe un objectif clair de réduction durable du nombre de personnes vivant dans ces lieux de vie informels. La résorption des bidonvilles fait partie intégrante du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme présenté le 11 septembre 2017 à Toulouse par le Président de la République, et de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018. Le logement d'abord a d'ailleurs été identifié comme un des objets de la vie quotidienne (OVQ), sur lesquels le Président de la République s'est engagé dans la mesure où ces derniers « impactent directement la vie quotidienne des Français » et « nécessitent un engagement politique et opérationnel important pour que les résultats se concrétisent ».

Entre 15 000 et 20 000 personnes, principalement roumaines et bulgares, vivent dans plus de 400 bidonvilles en France métropolitaine. Ces lieux les exposent à des conditions de vie dangereuses et sont généralement occupés illicitement, avec des troubles à l'ordre public.

La première réponse apportée par les pouvoirs publics à cette résurgence de bidonvilles s'est concentrée sur les évacuations. Insuffisamment préparées, celles-ci n'ont fait bien souvent que déplacer le problème avec des réinstallations. Pourtant, une méthode efficace de résorption existe. Elle s'inspire d'expériences de terrain, comme à Strasbourg où une dizaine de bidonvilles avec 300 résidents ont été résorbés en moins de 10 ans. Cette méthode se distingue des opérations d'évacuation de court terme. Elle requiert un temps plus long mais elle aboutit à une résorption définitive avec, pour la plupart des résidents, une insertion dans la société et un accès au logement, et au final un coût moindre pour la collectivité.

Cette méthode implique nécessairement 3 éléments :

- 1. une mobilisation de nombreux partenaires** (État, villes, associations, habitants) réunis autour d'un plan d'actions et d'un objectif de résorption ;
- 2. une approche couvrant toutes les problématiques** : risques sanitaires, scolarisation, insertion professionnelle, relogement mais aussi délinquance... ;
- 3. une intervention sur tous les sites, le plus tôt possible.**

Cette méthode globale, explicitée dans l'instruction gouvernementale de janvier 2018, est profondément partenariale et constitue un changement de paradigme de l'action publique sur les bidonvilles. La Dihal est chargée de l'animation interministérielle et du suivi de cette politique et apporte un soutien aux territoires.

### 2°) Le projet « résorption-bidonvilles » : une plateforme numérique au service d'une action collaborative

Ce changement de paradigme rencontre sur le terrain des freins objectifs liés au manque de connaissance, de coordination et d'expertise, mais aussi des résistances subjectives liées aux stéréotypes qui s'attachent aux habitants des bidonvilles ("ils ne peuvent pas s'intégrer", "la seule solution, c'est l'évacuation", "pas chez moi"...). *Résorption-bidonvilles*, la plateforme numérique d'information et de pilotage des acteurs de la résorption des bidonvilles, a pour ambition de lever ces freins, en décuplant le pouvoir d'agir des acteurs engagés grâce à :

- une connaissance plus fine et en temps réel du terrain et de son évolution ;

- une simplification et une accélération des tâches que les acteurs réalisent dans le cadre de leur mission ;
- une meilleure coordination et une accélération des échanges entre les acteurs.

L'impact attendu est d'accélérer et rendre irréversible la résorption des bidonvilles.

Le projet *Résorption-bidonvilles* s'adresse à plusieurs catégories d'utilisateurs :

- 1. un cœur de cible** : les services de l'État locaux (préfecture, Direction Départementale de la Cohésion Sociale [DDCS]), la Dihal au niveau national et les opérateurs associatifs financés par l'État ;
- 2. les parties prenantes** : les partenaires de l'État, à savoir les collectivités territoriales, les services de l'État en charge de sujets transversaux (éducation, emploi) qui concernent la résorption ;
- 3. les collectifs associatifs et des bénévoles** ;
- 4. les habitants**, partie intégrante de cette politique, dont l'inclusion dans la plateforme doit être pensée, même si de nombreux obstacles la rendent complexe ;
5. enfin, les données recueillies permettront également de nourrir **une communication pour un large public** sur les résultats de cette politique.

### **3°) Les effets attendus du recours au Fonds pour la transformation de l'action publique**

La plateforme *Résorption-bidonvilles* est aujourd'hui ouverte aux deux premières catégories d'utilisateurs. Elle est déployée à l'échelle nationale mais avec des fonctionnalités limitées (repérage des sites principalement). Elle a d'ores et déjà apporté la preuve de sa pertinence avec plus de 250 utilisateurs.

En 2019, le gouvernement, se fondant notamment sur l'existence de la plateforme numérique, a décidé de doubler pour 2020 les crédits dédiés au soutien des actions de terrain, l'enveloppe nationale passant de 4 à 8 M € afin de changer d'échelle dans l'appui apporté aux territoires . De fait, le volume des actions en 2020 et leur périmètre se multiplient, de même que le nombre d'acteurs engagés et de personnes concernées, rendant ainsi l'enjeu de coordination et de pilotage plus grand encore.

L'objectif d'ici fin 2020 est de consolider l'outil sur sa vocation première d'information à l'usage des acteurs de la résorption (avec une base de données plus complète et plus accessible), d'ouvrir une accroche grand public (formulaire de contact, information sur des données générales sur les bidonvilles), tout en consolidant la gouvernance de la start-up et en travaillant au déploiement du produit auprès des acteurs de la résorption au sein de l'État et de leurs partenaires.

L'appui qui est demandé au FTAP visera à assurer, à partir de l'accélération engagée courant 2020, la montée en charge fonctionnelle du produit sur 2021 et 2022 et son déploiement dans les territoires afin d'en faire à l'horizon 2023 l'outil de référence pour les acteurs de la résorption (cible de 1 000 utilisateurs réguliers) qui accompagnera sur les 5 à 10 ans qui viennent, en la dynamisant, cette politique jusqu'à son terme.

## 2. Besoins et modalités de financement du projet

| Nature de dépenses                                                               | Catégorie de dépenses | Programme budgétaire | 2020           |                | 2021           |                | 2022           |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|                                                                                  |                       |                      | AE             | CP             | AE             | CP             | AE             |
| <b>Total dépenses gestion de projet</b>                                          |                       |                      | <b>102 592</b> | <b>102 592</b> | <b>102 592</b> | <b>102 592</b> | <b>102 592</b> |
| .....Financement DIHAL/DGALN (Sponsor)                                           | T2                    | P217                 | 60 000         | 60 000         | 60 000         | 60 000         | 60 000         |
| .....Financement DIHAL/DGALN (Intrapreneuse)                                     | T2                    | P217                 | 42 592         | 42 592         | 42 592         | 42 592         | 42 592         |
| <b>Total dépenses développements techniques</b>                                  |                       |                      | <b>254 821</b> | <b>254 821</b> | <b>452 471</b> | <b>452 471</b> | <b>437 471</b> |
| .....Financement FTAP                                                            | T3                    | P349                 |                |                | 373 000        | 373 000        | 373 000        |
| .....Financement SG                                                              | T2                    | P217                 | 21 424         | 21 424         | 64 271         | 64 271         | 64 271         |
| .....Financement DIHAL/DGALN                                                     | T3                    | P135 et P177         | 233 347        | 233 347        |                |                |                |
| .....Financement DIHAL/DGALN (Audit de sécurité et hébergement de la plateforme) | T3                    | P135                 | 50             | 50             | 15 200         | 15 200         | 200            |
| <b>Total dépenses conception et design</b>                                       |                       |                      | <b>90 720</b>  | <b>90 720</b>  | <b>90 720</b>  | <b>90 720</b>  | <b>90 720</b>  |
| .....Financement FTAP                                                            | T3                    | P349                 |                |                | 90 720         | 90 720         | 90 720         |
| .....Financement DIHAL/DGALN                                                     | T3                    | P135 et P177         | 90 700         | 90 700         |                |                |                |
| <b>Total dépenses déploiement</b>                                                |                       |                      | <b>1 500</b>   | <b>1 500</b>   | <b>80 415</b>  | <b>80 415</b>  | <b>19 590</b>  |
| .....Financement FTAP                                                            | T3                    | P349                 |                |                | 77 415         | 77 415         | 16 590         |
| .....Financement DIHAL/DGALN (Déplacements équipe)                               | T3                    | P135                 | 1 500          | 1 500          | 3 000          | 3 000          | 3 000          |
| <b>Total dépenses communication</b>                                              |                       |                      |                |                | <b>15 000</b>  | <b>15 000</b>  | <b>15 000</b>  |
| .....Financement DIHAL/DGALN                                                     | T3                    | P135                 |                |                | 15 000         | 15 000         | 15 000         |
| <b>TOTAL</b>                                                                     |                       |                      | <b>449 633</b> | <b>449 633</b> | <b>741 196</b> | <b>741 196</b> | <b>665 373</b> |
| <b>TOTAL Financement (DIHAL/DGALN/SG)</b>                                        |                       |                      | <b>449 613</b> | <b>449 613</b> | <b>200 063</b> | <b>200 063</b> | <b>185 063</b> |
| <b>TOTAL Financement FTAP</b>                                                    |                       |                      |                |                | <b>541 135</b> | <b>541 135</b> | <b>480 310</b> |

**Pour la période 2021-2023, la répartition des coûts est la suivante :**

**1°) Les coûts supportés par la DIHAL/DGALN/SG concernent :**

**- Les postes de gestion de projet :**

- En 2020 et 2021 : sponsor (2/5 ETP – 60 000 €/an) et intrapreneure (2/5 ETP – 42 592 € / an)
- En 2022 : sponsor (1 / 5 ETP – 30 000 € / an) et intrapreneure (1 / 5 ETP – 21 296 € / an)
- De 2021 à 2023, le poste de développement mis à disposition par le SG (SNUM), à 5/5 ETP, soit 64 271 € chaque année

**- Les coûts de communication et de logistique estimés à 15 000 €** chaque année, regroupant la production de supports papiers et la valorisation de l'outil par la DIHAL ;

**- Les coûts d'hébergement de la plateforme**, soit 200 € par an à partir de 2021 ainsi que 15 000 € pour audit de sécurité qui sera réalisé en 2021 ;

**- Des frais de déplacement** pour le déploiement de la plateforme, soit 3 000 € / an en 2021 et en 2022.

**2°) Les coûts qui concernent le FTAP visent à financer :**

- 2021 et 2022 : **une prestation de développement** (2 développeurs, 9 jours par semaine), soit 373 000 € / an pour un total de 746 000€ ;

- 2021 et 2022 : **une prestation de design** (5 jours par semaine), soit 90 720€ par an et un coût sur deux années de 181 440€ ;

- 2021 et 2022 : **une prestation de chargé de déploiement** (3 jours par semaine en 2021 et 1 jour par semaine en 2022), pour un coût total de 94 005 €.

Le montant demandé au titre du FTAP pour 2021 - 2023 est de **1 021 445 €** , soit 52 % du budget total de la plateforme sur 2021-2023.

### 3. Economies prévisionnelles engendrées par le projet

| Nature de l'économie                                                      | Catégorie de dépenses | 2020             |                  | 2021             |                  | 2022           |                | Economies annuelles perennes post-déploiement du projet |                |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|---------------------------------------------------------|----------------|
|                                                                           |                       | AE               | CP               | AE               | CP               | AE             | CP             |                                                         |                |
| Economies induites par le changement de paradigme évacuation à résorption | T3                    | 1 000 000        | 1 000 000        | 1 050 000        | 1 050 000        | 767 500        | 767 500        | 767 500                                                 | 767 500        |
| <b>TOTAL</b>                                                              |                       | <b>1 000 000</b> | <b>1 000 000</b> | <b>1 050 000</b> | <b>1 050 000</b> | <b>767 500</b> | <b>767 500</b> | <b>767 500</b>                                          | <b>767 500</b> |

| Economies annuelles perennes post-déploiement du projet |                |
|---------------------------------------------------------|----------------|
| AE                                                      | CP             |
| 767 500                                                 | 767 500        |
| <b>767 500</b>                                          | <b>767 500</b> |

| Cumul économies 2020-2022 |                    |
|---------------------------|--------------------|
| AE                        | CP                 |
| 2 817 500 €               | 2 817 500 €        |
| <b>2 817 500 €</b>        | <b>2 817 500 €</b> |

La démarche consistera à faire deux scénarios de projections :

- un scénario **“évacuations”**, où le nombre d'évacuations est stable, sans changement de paradigme;
- un scénario **“résorption”**, pour lequel la politique publique menée et le soutien de la plateforme, permettent d'inverser la tendance pour la résorption des bidonvilles. Ce cas de figure correspond à l'objectif de diminution de moitié du nombre de personnes vivant en bidonvilles, proposé dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

#### 1°) Coût unitaire d'une évacuation d'un site de 50 personnes pour l'État : 20 000€

Les principaux coûts (hors coûts pour les habitants et associations), pour une décision d'expulsion d'un juge, se répartissent de la manière suivante :

|           | Postes de dépense d'une évacuation                                                                              | Coût moyen             |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Amont     | gestion et suivi des campements et de leurs procédures (liens avec le propriétaire, la ville, les riverains...) | 35 700 €               |
|           | diagnostic social et technique du site                                                                          | 4 000 €                |
|           | frais juridiques                                                                                                | 3 600 €                |
| Opération | opération avec concours de la force publique                                                                    | 2 200 €                |
|           | démolition, nettoyage, sécurisation                                                                             | 61 000 €               |
| Aval      | mise à l'abri temporaire des ménages                                                                            | 1 500 €                |
|           |                                                                                                                 | <b>Total 108 000 €</b> |

Ainsi, l'évacuation d'un site coûte en moyenne 108 000 €. Ce coût varie selon les sites et il est partagé entre plusieurs acteurs (propriétaire, préfecture, collectivité locale). La répartition de ce coût est en moyenne

- 93 % pour le propriétaire
- 5 % pour l'État
- 2 % pour la commune

Sur les 400 sites de 10 personnes ou plus recensés sur la plateforme, les terrains occupés appartiennent à des propriétaires divers :

- 43 % de propriétaires privés
- 43 % de propriétaires publics - hors État (collectivités territoriales)
- 14 % de propriétaires publics-État (DIRIF, universités, Ministères...)

Ainsi, on peut établir le coût de l'évacuation d'un site pour l'État, dans l'hypothèse où il est propriétaire et dans celle où il n'est pas propriétaire :

Propriétaire – hors Etat : part des sites : 86 % ; Coût unitaire pour l'État : 5400 € (5\*108 000)

Propriétaire Etat : part des sites : 14 % ; Coût unitaire pour l'État : 105 840 (98\*108 000)

**Compte-tenu de ces répartitions, le coût unitaire moyen d'une évacuation est d'environ 20 000 € pour l'État.**

## 2°) Coût unitaire de la résorption d'un site pour l'État : 86 250 €

Selon les données issues des remontées de terrain des acteurs dans le cadre des crédits dédiés à la résorption des bidonvilles, **la résorption d'un site coûte en moyenne 115 000 € par an**. Ce coût est estimé à partir du montant d'un dispositif mené sur 3 ans :

| Postes de dépense de la résorption progressive d'un site                                                  | Coût moyen       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Garantir des conditions de vie <i>a minima</i> (eau, électricité, évacuation des déchets...)              | 50 000 €         |
| Encadrer et suivre les personnes sur site : accès à la santé, à la scolarisation, à l'emploi, au logement | 80 000 €         |
| Loger et accompagner 12 familles pour les stabiliser et accélérer l'accompagnement social                 | 3 600 €          |
| <b>Total</b>                                                                                              | <b>115 000 €</b> |

Une action de résorption des bidonvilles est financée par plusieurs acteurs et se répartit généralement de la manière suivante :

- 75 % par l'État
- 15 % par les collectivités territoriales
- 10 % par des fonds propres privés ou des financements européens

En conséquence, **le coût unitaire de la résorption d'un site est de 86 250 € par an pour l'État.**

## 3°) Estimation des économies liées au changement de paradigme à horizon 2023

- **Coût estimé de l'action sur les bidonvilles en année N (2019)**

Aujourd'hui et grâce à la plateforme *Résorption-bidonvilles*, il est possible de réaliser un état des lieux précis des bidonvilles à l'échelle nationale.

La situation au 31/12/2019 (sont pris en compte uniquement les sites de plus de 10 personnes qui représentent plus de 95 % des habitants) est la suivante :

- **400 sites** sur le territoire
- **200 sites** évacués sur une période de 12 mois, soit 4 000 000 € par an pour l'État (hors collectivités territoriales)
- **25 sites** résorbés sur une période de 12 mois, soit 2 156 250 € par an pour l'État (hors cofinancements)

• **Projections proposées**

Des projections permettent d'identifier deux scénarii sur quatre ans (2020-2023) : le scénario "évacuation" et le scénario "résorption". Le chiffrage des deux hypothèses a été fait sur la base des données disponibles en année N.

**Dans le premier cas : le phénomène d'évacuations est constant et le nombre de sites résorbés est en augmentation la première année uniquement** (intégrant l'augmentation de l'enveloppe sur la période 2019-2020, concrétisé par +25% de sites résorbés).

| Scénario "évacuations" | N (2019)           | N+1 (2020)         | N+2 (2021)         | N+3 (2022)         | TOTAL 2020-2022        |
|------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------------|
| Nb de sites résorbés   | 25                 | 31                 | 31                 | 31                 | 93                     |
| Coût de la résorption  | 2 156 250 €        | 2 673 750 €        | 2 673 750 €        | 2 673 750 €        | 8 021 250,00 €         |
| Nb de sites évacués    | 200                | 200                | 200                | 200                | 600                    |
| Coût des évacuations   | 4 000 000 €        | 4 000 000 €        | 4 000 000 €        | 4 000 000 €        | 12 000 000,00 €        |
| <b>Total</b>           | <b>6 156 250 €</b> | <b>6 673 750 €</b> | <b>6 673 750 €</b> | <b>6 673 750 €</b> | <b>20 021 250,00 €</b> |

**Dans le deuxième cas :** afin d'arriver à une réduction de 50 % du nombre de personnes en bidonvilles associée à une montée en charge progressive de la résorption des bidonvilles, le nombre de sites résorbés augmente (+ 25 % chaque année) et le nombre de sites évacués sans solution diminue (- 25 % chaque année).

| Scénario "résorptions" | N (2019)           | N+1 (2020)         | N+2 (2021)         | N+3 (2022)         | TOTAL 2020-2022        |
|------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------------|
| Nb de sites résorbés   | 25                 | 31                 | 39                 | 49                 | 109                    |
| Coût de la résorption  | 2 156 250 €        | 2 673 750 €        | 3 363 750 €        | 4 226 250 €        | 10 263 750,00 €        |
| Nb de sites évacués    | 200                | 150                | 113                | 84                 | 347                    |
| Coût des évacuations   | 4 000 000 €        | 3 000 000 €        | 2 260 000 €        | 1 680 000 €        | 6 940 000,00 €         |
| <b>Total</b>           | <b>6 156 250 €</b> | <b>5 673 750 €</b> | <b>5 623 750 €</b> | <b>5 906 250 €</b> | <b>17 203 750,00 €</b> |

• **Un gain effectif de 2 817 500 € pour l'État**

On constate que le scénario "résorption" s'avère plus avantageux que le scénario "évacuation". Le fait d'adopter ce scénario permet un bénéfice de 2 817 500€ sur les trois années 2020, 2021 et 2022 :

| Gain lié au changement de paradigme 2020 - 2022 | N+1 (2020)  | N+2 (2021)  | N+3 (2022)  | TOTAL 2020-2022 |
|-------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|
| Coût scenario « évacuations »                   | 6 673 750 € | 6 673 750 € | 6 673 750 € | 20 021 250,00 € |

|                              |                    |                    |                  |                       |
|------------------------------|--------------------|--------------------|------------------|-----------------------|
| Coût scénario « résorption » | 5 673 750 €        | 5 623 750 €        | 5 906 250 €      | 17 203 750,00 €       |
| <b>Économies induites</b>    | <b>1 000 000 €</b> | <b>1 050 000 €</b> | <b>767 500 €</b> | <b>2 817 500,00 €</b> |

- **en termes de résultats** : le nombre de sites illégaux existants sur le territoire diminue. Dans le premier cas, 119 sites sont résorbés (environ 5 950 personnes). Dans le deuxième cas, 144 sites sont résorbés, soit 7 200 personnes sorties du bidonville. La différence peut sembler limitée mais s'explique par le temps nécessaire pour résorber un bidonville (1 à 3 ans). Grâce à l'ancrage du changement de paradigme (évacuation VS résorption), les effets seront décuplés avec les années.
- **en termes de coûts** : la différence entre les deux options permet des économies pérennes pour l'État de 767 500 € à compter de 2022 et de 2 817 500 € cumulés sur la période 2020-2022.

Pour rappel, ces coûts excluent ceux qui ne sont pas pris en charge par l'État, notamment ceux des collectivités territoriales et des propriétaires privés qui n'ont pas été intégrés dans le calcul.

## 4. Calendrier, gouvernance et modalités de réalisation des projets

### 4.1. Calendrier prévisionnel

#### 1°) Déploiement passé

En juin 2019, la plateforme a été ouverte à toutes les préfetures et DDCS des départements concernés par la présence de bidonvilles, permettant aux services déconcentrés d'y réaliser un suivi des sites. Une journée de présentation de l'outil dans les locaux de la Dihal le 16 juin 2019 et des déplacements dans les territoires (Hérault, Essonne...) ont accompagné ce déploiement.

En septembre 2019, des accès différenciés ont été développés pour permettre aux administrateurs locaux d'être autonomes pour ouvrir des comptes aux acteurs de leurs territoires. Ce besoin s'explique par les différents périmètres de compétences des acteurs, le partage de certaines données ne pouvait s'envisager sans un contrôle préalable des préfetures. La solution qui a été trouvée a été la création de profils différenciés selon les types d'accès, avec la possibilité de personnaliser la visibilité de certaines données, afin de concilier partage d'informations, confiance et données sensibles. Ces développements complexes ont été le premier pas vers l'ouverture de la plateforme au-delà des services déconcentrés, à savoir les partenaires (collectivités, ARS...) et les opérateurs. Ils constituent les fondations d'une plateforme collaborative. En février 2020, le suivi des dispositifs – deuxième fonctionnalité de la plateforme – est mis en ligne. Il permet de suivre les actions menées sur les bidonvilles, à l'échelle d'un territoire et amorce nettement l'ouverture aux opérateurs, pour lesquels des accès sont progressivement ouverts. Ainsi, en juin 2020, les fonctionnalités de la plateforme permettent aux utilisateurs de renseigner et de suivre les actions qu'ils conduisent sur les bidonvilles à travers :

- un volet "suivi des sites" : localisation, caractéristiques des sites ;
- un volet "suivi des actions de résorption" : accès au logement, à l'emploi, à l'école, à la santé, encadrement des terrains (viabilité du terrain...) ;
- un volet "annuaire" : mise en relation entre partenaires et acteurs.

#### 2°) Déploiement à venir

**Fin 2020 : consolider la plateforme en tant que base de connaissance sur le phénomène et les actions pour les acteurs de terrain et les pilotes grâce :**

- au renforcement de la dimension collaborative (traçabilité des données, systèmes de notification aux correspondants lors de mise à jour, différents niveaux de contribution...).
- à une consolidation de la base de données (ajout de nouveaux champs, qualification plus fine de certaines informations...)
- à la visualisation dans le temps du phénomène (prémices d'un *dashboard*).

En outre, l'intégration d'un module simple permettant à toute personne de remplir un formulaire qui sera adressé au service de l'État concerné va permettre de créer un lien direct avec les usagers et de nourrir la réflexion sur le développement de l'ouverture vers un large public.

**2021 : faire de la plateforme un réel outil d'aide à la décision pour les pilotes de l'action grâce à :**

- l'analyse des résultats des actions permettant l'identification des bonnes pratiques ;
- la création d'un dashboard, d'alertes pour détecter des situations anormales (par exemple, doublement de la population d'un site) ou enclencher des actions.

**2022 : ouvrir la plateforme aux parties prenantes et à un large public grâce à :**

- la création d'interfaces personnalisées en fonction des besoins et rôle de chaque partie prenante (par exemple pour les Services de l'État de l'éducation nationale et emploi) ;
- la publication en open data des données sur le phénomène (après stabilisation de la récolte et du traitement des données) et les actions à l'échelle d'un département afin d'informer, de sensibiliser les usagers (riverains, journalistes, propriétaires...) à la politique de résorption des bidonvilles.

**En 2023**, la plateforme, intégrée au SNUM, sera utilisée par les territoires et un exemple d'outil métier pour les thématiques voisines impliquant des enjeux de pilotage renforcé et de coordination interministérielle et intersectorielle.

## **4.2. Gouvernance du projet**

### **1°) Un dialogue continu entre le local et le national**

#### **• La mise en oeuvre du cadre national via le réseau des correspondants**

Structure agile d'une trentaine de collaborateurs intégrée au sein du MTE / MCTRT, la DIHAL, dirigée par un délégué interministériel placé auprès du Premier ministre, assure – en lien étroit avec le cabinet de la ministre déléguée en charge du logement – la coordination des politiques de l'État en matière d'hébergement et d'accès au logement (Plan pour le logement d'abord, lutte contre l'habitat indigne, relogement des réfugiées, résorption des bidonvilles...). Administration de mission organisée en mode projet, elle place l'innovation, l'évaluation et l'opérationnalité au coeur de son mode d'action. Conformément à l'instruction du 25 janvier 2018, la DIHAL est en charge du pilotage national de la résorption des bidonvilles. Les préfets sont en charge de sa mise en oeuvre dans les territoires.

En pratique, des correspondants dédiés sont identifiés au niveau des services départementaux (préfecture ou DDCS) pour en assurer le suivi. Le niveau hiérarchique du correspondant diffère selon les territoires (suivi directement assuré par le préfet, le secrétariat général de la préfecture ou le DDCS, jusqu'à un niveau chef de service et/ou chargé de mission).

Ces correspondants sont destinataires des informations de la DIHAL et en charge de la mise en oeuvre locale de l'action :

- conception et mise en oeuvre de stratégies locales de résorption ,
- liens partenariaux et interministériels ;
- financement et suivi des associations intervenant sur le terrain ;
- impulsion de nouvelles interventions ;
- animation et de la coordination locale (organisation des comités de pilotage et des comités techniques).

Outre un appui financier, méthodologique et technique de la DIHAL, ils sont destinataires de l'animation de la DIHAL (newsletter spécifique, visioconférences mensuelles, fiches techniques, etc.).

#### • La co-construction de la politique publique

Les acteurs de la résorption des bidonvilles sont placés au coeur cette politique publique, laquelle est conçue avec et pour eux. Pour cela, plusieurs comités permettent de co-construire cette approche.

**La Commission nationale de la résorption des bidonvilles** est une instance présidée par le DIHAL, réunissant trois fois par an une trentaine de représentants qualifiés de

- directions d'administration centrale : Ministère de l'intérieur / DMAT, Délégation interministérielle prévention et de lutte contre la pauvreté (DIPLP), Secrétariat générale des affaires européennes (SGAE), Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), Direction générale de la santé (DGS), Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (Dilcrah). La Commission nationale de suivi de la résorption des bidonvilles est également étendue à compter de septembre 2020 à la Direction générale des collectivités locales (DGCL) et à l'Agence nationale des collectivités territoriales (ANCT)
- collectivités territoriales ;
- des services déconcentrés de l'État ;
- têtes de réseaux des associations ;
- Commission nationale consultative des droits de l'homme, Défenseur des droits ,
- un parlementaire ;
- deux personnes qui ont connu la vie en bidonville.

Elle permet à la DIHAL et aux autres directions d'administration centrale de rapporter de l'avancée de la politique publique, à l'ensemble des participants et de discuter des points stratégiques, notamment des évolutions de la plateforme.

Cette Commission est appuyée par plusieurs groupes de travail thématiques (habitat, santé, emploi, scolarisation, lutte contre les discriminations, coopération transnationale, participation des habitants et citoyenneté) qui lui rapportent.

La Commission s'articule aussi avec un **cercle des opérateurs**, animé notamment grâce à un **groupe privé IdealCo** ( <https://www.idealco.fr/groupe/386>) et réuni **plusieurs fois par an** . Il regroupe des associations mandatées pour intervenir sur les bidonvilles et les collectivités territoriales. Ces acteurs de terrain étant utilisateurs de la plateforme, le cercle d'opérateurs permet de les associer aux enjeux de la plateforme et de la coconstruire.

## **2°) Une gouvernance multi-acteurs**

La gouvernance de la plateforme *Résorption-bidonvilles* s'articule fortement avec celle de la politique publique. Ainsi, les réseaux existants dans le cadre de la politique publique sont déjà, et le resteront, des espaces privilégiés de mobilisation des acteurs sur l'outil. Une gouvernance spécifique, en lien avec la Fabrique Numérique du MTE/MCTRCT existe aussi spécifiquement pour la plateforme.

#### • **Board**

Aujourd'hui, un *board* est organisé **deux fois par an** avec les partenaires institutionnels du projet. Il est présidé par le Délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement et la Secrétaire générale MCTRCT/MTE, et intègre l'ensemble des partenaires du projet, la DINUM, la DHUP, la DGCS, la Délégation interministérielle à la prévention et lutte contre la pauvreté, et le Secrétariat général du Ministère de l'intérieur. Il associe généralement un ou plusieurs correspondants départementaux, qui peuvent témoigner de leur usage de l'outil et de leurs attentes.

#### • **Partenaires intéressés**

Un travail complémentaire et continu sera mené pour associer les administrations porteuses de projet pouvant avoir un intérêt à connaître les avancées de la plateforme *Résorption-bidonvilles* et à l'utiliser

directement ou indirectement (partage d'API, promotion auprès de leurs réseaux...). C'est le cas de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), de la Direction générale des collectivités territoriales (DGCL) et de l'incubateur des Ministères sociaux. Ils seront associés à la plateforme afin d'apporter leur regard sur les développements au prisme de leurs thématiques d'intervention et la promouvoir.

Des partenaires privés sont aussi en cours d'identification, notamment l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalités (AMF) et diverses fondations privées, notamment la Fondation Abbé Pierre. Ils seront à la fois relais de la plateforme auprès de leurs réseaux et potentiels soutiens financiers, le cas échéant.

#### • Groupe "bêta testeurs"

Un groupe de "bêta testeurs" sera consulté régulièrement et réuni **une fois par trimestre** afin de co-construire et tester les développements prévus. Il sera constitué des utilisateurs des services déconcentrés, des associations et des collectivités territoriales. Des membres du groupe seront amenés à participer au *board*.

### **3°) Une équipe-produit intégrée à la mission "résorption des bidonvilles"**

Le développement du produit s'inscrit dans le modèle des start-up d'État promu par Beta.gouv de la DINUM. Incubée au sein de la Fabrique Numérique du MTE/MCTRCT autour d'une intrapreneure et d'un développeur, avec l'appui d'un coach, l'équipe-produit a été élargie en 2019 par l'intervention d'une designer UX grâce au programme Designer d'intérêt général de la DINUM.

L'équipe-produit est aujourd'hui constituée de :

- un sponsor-intrapreneur, directeur de cabinet du DIHAL (2 / 5) ;
- une cheffe de projet-intrapreneure (2 / 5) ;
- un développeur prestataire (4 / 5) ;
- une designer UX prestataire (5 / 5).

L'équipe a intégré en septembre 2020 un développeur prestataire à temps plein et un développeur mis à disposition par le SNUM, qui montera en compétences sur le produit dans la perspective d'internalisation du support au SNUM à horizon fin 2022.

L'équipe-produit s'appuie sur les réseaux en place dans le cadre de la politique publique (cf. *supra*) et sur les partenaires en charge du numérique au sein de l'État : le Secrétariat général MCTRCT/MTE (soutien du réseau et appui technique de la Fabrique Numérique et du SNUM) et la DINUM (notamment avec la mise à disposition d'un coach pour accompagner l'équipe dans sa croissance et préparer les développements venir).

**Un corpus de supports pédagogiques à destination des utilisateurs s'est constitué progressivement au fur à mesure de la vie du projet.** Ces guides préfigurent une section « Aide » plus complète et auront vocation à être structurés dans une action de formation cohérente et globale.

Aujourd'hui, plusieurs supports existent :

- le guide des accès et de l'administrateur qui s'adresse particulièrement aux administrateurs locaux pour faciliter la compréhension des différents profils utilisateurs et les accompagner dans la gestion des ouvertures d'accès. Par transparence, ce guide est accessible à tous les utilisateurs.

- le guide « Comment déclarer les dispositifs ? », disponibles pour tous, le guide « Comment utiliser la plateforme dans la gestion du Covid-19 ? » et sa vidéo pédagogique, vue par plus de 100 personnes. Ces documents sont généralement accompagnés d'un accompagnement technique, souvent par téléphone, parfois physique.

Les actions de déploiement se définissent en fonction du niveau de maturité des acteurs sur l'utilisation de la plateforme, des enjeux locaux et de l'importance du phénomène dans les territoires.

Actuellement, le déploiement de la plateforme est réalisé par les membres de l'équipe (le DiHal, le directeur du pôle, l'intrapreneuse et la designer) à travers des formations et démonstrations en visio ou lors de déplacement.

Les utilisateurs principaux sont à ce jour, les préfetures et DDCS de 12 départements sur 37 concernés (cf. illustration "Un déploiement progressif" au paragraphe **1.2 Historique de la plateforme**).

Il s'agira d'accompagner la généralisation de la plateforme par son intégration dans les processus de travail de tous les acteurs cibles (DDCS, préfecture, opérateurs) et de fédérer la communauté d'utilisateurs.

Cet accompagnement se fera territoire par territoire, prioritairement :

1. **depuis septembre 2020** , les départements particulièrement concernés par le phénomène et dont les préfectures et DDCS utilisent déjà la plateforme (93, 44, 95, 59, 33 et 31 [territoires expérimentateurs]);
2. **à partir de janvier 2021** , en Île-de-France, région qui concentre 40 % des habitants en bidonvilles et les départements déjà utilisateurs ;
3. **au 2<sup>e</sup> semestre 2021** , la totalité des départements concernés (37), dont ceux qui l'utilisent peu voire pas actuellement ;
4. **puis au 1<sup>er</sup> trimestre 2022** , accompagner les administrateurs locaux à être des ambassadeurs de la plateforme auprès de l'ensemble des partenaires afin d'assurer une généralisation complète dans le courant de l'année 2022.

### **4.3. Modalités de réalisation du projet – respect des principes de l'Etat plateforme**

La plateforme *Résorption-bidonvilles* s'inscrit dans le cadre proposé par la DINUM et répond aux critères de l'État-plateforme.

#### **• Les utilisateurs au coeur de la démarche**

La Dihal, administration de mission, est en charge de l'animation des réseaux d'acteurs, notamment des "correspondants" en services déconcentrés. Elle entretient donc des liens étroits et directs avec les territoires (déplacements, réunions bi-annuelles avec les associations, commission nationale de suivi de la résorption des bidonvilles...). Aller à la rencontre des utilisateurs, comme le préconise le modèle Startup d'État, a donc été évident et simplifié pour l'équipe produit.

Comme précisé au paragraphe 1.2 Historique de la plateforme, un groupe de bêta testeurs sur deux territoires a permis la co-conception la première version du produit.

Ces agents sont toujours aujourd'hui des personnes ressources régulièrement mobilisées dans le cadre des tests utilisateurs.

L'arrivée d'une designer UX en juin 2019 a renforcé cet aspect dans la méthodologie et le temps consacré.

L'approche de co-construction de l'outil a largement été intégrée par les utilisateurs de la plateforme, qui sont demandeurs de nouvelles fonctionnalités, d'appui au changement et d'accompagnement technique. Ainsi, ils sollicitent très régulièrement et spontanément la DIHAL pour la résolution de bugs et pour suggérer des améliorations. Nos utilisateurs sont pleinement engagés dans la démarche, ce qui est très riche pour la conception, le développement de la plateforme et également son déploiement.

La formalisation en septembre 2020 d'un groupe de bêta testeurs – issus de départements différents et aux profils variés – pour la phase d'accélération va garantir la qualité des développements et la pérennisation de la plateforme.

Depuis janvier 2019, quelques chiffres .

- plus de 40 entretiens ;
- plus de 50 tests utilisateurs individuels ou en groupe ;
- plus de 15 déplacements et visites terrain, soit plus 50 personnes ;
- 3 commissions nationales : présentation à un large panel d'acteurs ,
- plus de 100 contacts spontanés des utilisateurs par mail ou téléphone.

#### **• L'agilité comme méthode de travail**

Dès le début du projet, la mise à disposition rapide auprès des utilisateurs d'une version bêta, avait fait ses preuves. Ce principe d'action a été maintenu dans le temps tout en intégrant les jalons de l'action publique.

La crise du Covid a été une belle illustration de l'agilité de l'équipe. En une semaine, une fonctionnalité a été spécialement développée pour renseigner la situation sur l'accès à l'eau sur les sites, suivre les interventions sur les sites (aide alimentaire et humanitaire) et identifier des potentiels clusters.

#### • L'inclusion numérique

**Un corpus de supports pédagogiques à destination des utilisateurs s'est constitué progressivement au fur à mesure de la vie du projet.** Ces guides préfigurent une section « Aide » plus complète et auront vocation à être structurés dans une action de formation cohérente et globale.

Aujourd'hui, plusieurs supports existent :

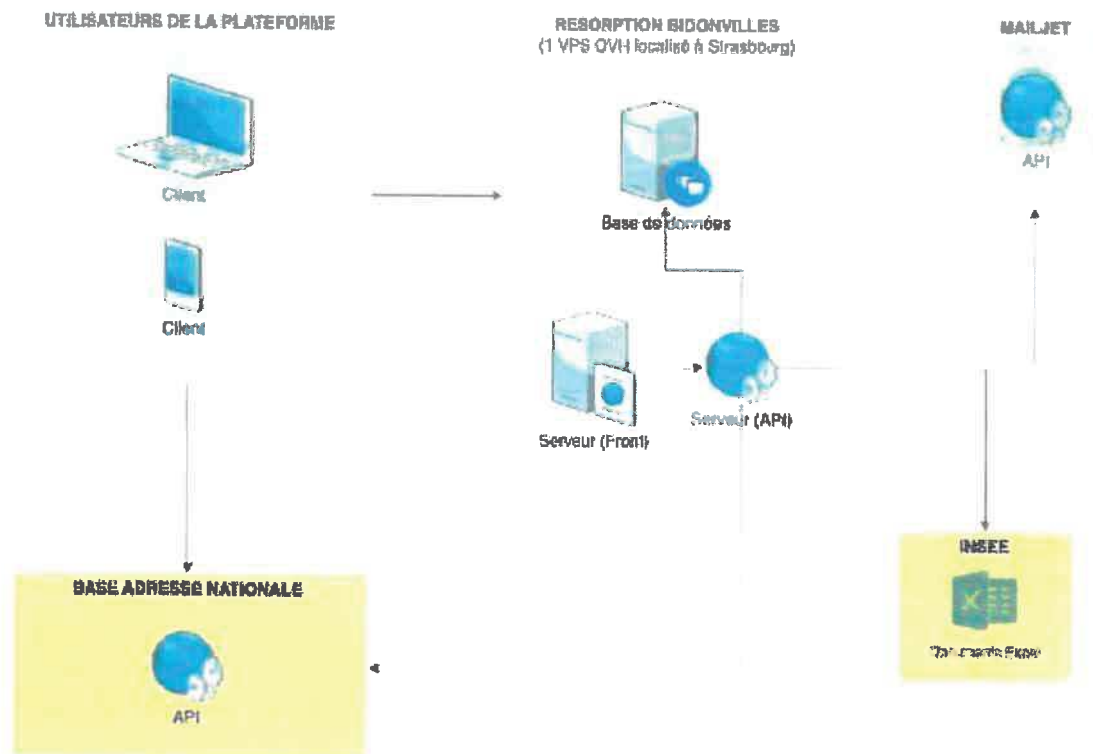
- le guide des accès et de l'administrateur qui s'adresse particulièrement aux administrateurs locaux pour faciliter la compréhension des différents profils utilisateurs et les accompagner dans la gestion des ouvertures d'accès. Par transparence, ce guide est accessible à tous les utilisateurs.
- le guide « Comment déclarer les dispositifs ? », disponibles pour tous, le guide « Comment utiliser la plateforme dans la gestion du Covid-19 ? » et sa vidéo pédagogique, vue par plus de 100 personnes. Ces documents sont généralement accompagnés d'un accompagnement technique, souvent par téléphone, parfois physique.

**L'usage du numérique et les profils de nos utilisateurs sont variés.** Pour la réussite du projet, il est impératif de prendre en compte les bonnes pratiques en matière d'accessibilité numérique, ce qui a été le cas dès le début du projet. A la question très large « Ce que je trouve bien sur la plateforme, c'est... » du questionnaire réalisé en juin 2020, la majorité des réponses (⅔) concerne la facilité d'utilisation de l'outil et son ergonomie. Exemples de réponses : "La plateforme est intuitive, les recherches sont facilitées", "Très lisible et d'une utilisation simple", "La fluidité et la simplicité de la navigation", "Bien organisé, facile à comprendre", "ergonomie, intuitive"...

La refonte de l'interface utilisateur prévue dans les mois à venir, sera l'occasion d'intégrer la nouvelle marque État et surtout d'aller plus loin sur l'accessibilité en s'appuyant le RGAA.

• **Hébergement** : la plateforme utilise un VPS hébergé en France (OVH).

• **Interconnexion / interopérabilité avec des SI d'autres administrations ;**



#### • Interfaces applicatives de programmation (API)

Aujourd'hui, la plateforme mobilise l'API "base adresse nationale" et elle pourra, à moyen terme, recourir à d'autres API, notamment dans le cadre des développements relatifs à l'appui au pilotage local (par exemple, l'API Look4 Géoportail permet de mobiliser des couches issues de Géoportail, pouvant être utiles pour l'analyse, notamment les cadastres ; API Géo, etc.).

**S'agissant des données de la plateforme, il n'existe pas aujourd'hui d'API ouverte permettant de partager les données.** En effet, ces données ne sont pas ouvertes au grand public du fait de leur sensibilité, puisqu'elles concernent des familles, avec enfants, en situation de grande vulnérabilité, en situation d'irrégularité (occupation de la propriété d'autrui, procédures judiciaires) et des informations relatives à la santé des personnes dans le cadre du suivi des clusters Covid-19.

**A moyen terme, une API avec droits d'accès pourrait être créée afin d'ouvrir les données des sites à des partenaires institutionnels ayant un intérêt à les utiliser** (par exemple : ARS, gestion des risques, services de police, etc.). Avant cela, les données nécessitent d'être consolidées et les besoins des partenaires clarifiés.

#### • Sécurité de la plateforme

La plateforme est aujourd'hui sécurisée. Néanmoins, plus ses utilisateurs et les données récoltées seront nombreux, plus il sera nécessaire d'en renforcer la sécurité.

A cet égard, un audit de sécurité sera nécessaire et un travail approfondi pour obtenir l'avis du DPD sur les points du RGPD.

#### • Nécessité de raccorder la plateforme à France Connect

Aujourd'hui, France Connect n'est pas utilisé pour se connecter à la plateforme puisque les utilisateurs sont mobilisés sur la plateforme dans un cadre professionnel (et non comme particuliers usagers).

- **Pour les services de l'État**, les utilisateurs sont majoritairement issus des Ministères sociaux et des préfectures, un système d'authentification adapté devra être recherché, et le déploiement de France Connect Agent sera suivi avec intérêt.

- **Pour les collectivités territoriales et les associations**, la possibilité ouverte par France Connect de désigner une personne représentant la structure ne permet pas de répondre aux besoins de plusieurs utilisateurs par structure.

À l'avenir, l'intégration de la plateforme à France Connect pourra être pertinente pour le grand public.

D'autres réflexions sont en cours, en lien avec des demandes formulées par les utilisateurs, pour mobiliser **démarches simplifiées** lors des demandes de crédits dédiés à la résorption des bidonvilles.

## 5. Modalités de suivi et critères d'évaluation du projet

Le présent contrat donne lieu à un suivi du projet financé. Des indicateurs d'avancement et de résultats sont suivis dans le cadre du financement du projet. Ces indicateurs sont communiqués, à sa demande et au moins une fois par an, au secrétariat du fonds. Des réunions de suivi pourront être organisées à la demande d'une des parties lors de la communication de ces indicateurs.

### 5.1. Indicateurs d'avancement

Les indicateurs d'avancement permettent de sécuriser la mise en œuvre du projet. Ils sont définis comme suit :

- Montant des crédits consommés en AE et CP et respect des enveloppes allouées à chacune des phases, par nature de dépense, par rapport aux besoins de financement présentés dans le point 2 du présent contrat ;
- Respect du calendrier prévisionnel de déploiement du projet, par rapport au calendrier présenté dans le point 4.1 du présent contrat ;
- Suivi annuel des indicateurs

| Indicateur                                                                       | Valeur actuelle | Cible fin 2020 | Cible fin 2021 | Cible fin 2022 | Cible fin 2023 |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Nombre d'utilisateurs (nombre de comptes activés avec connexion à la plateforme) | 310             | 330            | 530            | 730            | 1000           |
| Taux mensuel moyen de complétion des sites *                                     | 12,00 %         | 15,00 %        | 70,00 %        | 80,00 %        | 85,00 %        |

\* Un site complété est un site pour lequel les champs "adresse", "type de propriétaire", "statut du diagnostic social", "nombre de personnes", "nombre de ménages", "nombre de mineurs", "origines", "conditions de vies" pour les questions d'accès à l'eau, à l'électricité et le ramassage des déchets ne sont pas inconnues ou non renseignées.

## 5.2. Indicateurs de résultat et d'impact

Les indicateurs de résultat permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs du projet :

- Montant d'économies générées (€) et répartition par nature de dépenses. Les économies réalisées seront comparées aux économies prévisionnelles présentées dans le point 3 du présent contrat ;

| Indicateur                          | Valeur actuelle | Cible fin 2020 | Cible fin 2021 | Cible fin 2022 | Cible fin 2023 |
|-------------------------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Nombre de sites résorbés par an     | 25              | 31             | 39             | 49             | 61             |
| Nombre de personnes relogées par an | 850             | 1060           | 1352           | 1660           | 2070           |

## 6. Modalités et calendrier de versement des aides

Les crédits sont mis à la disposition de la secrétaire générale du ministère de la transition écologique, dans la limite des crédits disponibles. La secrétaire générale procède aux diligences nécessaires pour permettre l'ordonnancement des crédits du FTAP par les directions concernées.

La mise à disposition des crédits s'effectue par tranches. Le montant de chaque tranche sera définitivement arrêté par le secrétariat du fonds, les dépenses annuelles détaillées dans la présente convention étant prévisionnelles, à l'exception de la première année de financement dont le montant figure à l'article 2 du présent contrat. En 2022, et les années suivantes le cas échéant, le secrétariat du fonds décide à échéance régulière, *a minima* au premier trimestre de chaque année, du montant de la nouvelle tranche ou des nouvelles tranches de financement au regard de l'avancement du projet et du suivi des indicateurs.

Les crédits sont mis à disposition dans le cadre de gestion BOP-UO décrit en annexe. La consommation des crédits (AE et CP) sur le programme 349 est opérée en référençant la nomenclature budgétaire d'activités annexée au présent contrat.

## **7. Matérialisation des économies réalisées**

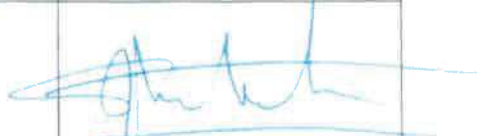
La matérialisation des économies liées au projet est suivie annuellement, conformément aux indicateurs définis au paragraphe 5.2. Le porteur de projet communique au secrétariat du fonds les économies effectivement réalisées et explicite les raisons des éventuels écarts avec les prévisions exposées dans le présent contrat.

## **8. Modifications du contrat de transformation**

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant, à l'exception de l'annexe relative aux nomenclatures budgétaires d'exécution qui peut être modifiée à l'initiative du secrétariat du FTAP. Toute difficulté majeure dans la réalisation du projet sera portée à la connaissance du comité de pilotage qui pourra suspendre ou interrompre les financements initialement définis.

## **9. Communication liée au projet**

Dans toute communication relative à son projet, le porteur est invité à préciser qu'il a reçu le soutien financier du Fonds pour la transformation de l'action publique.

| Signataires                                                                                         | Dates et signature                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>La Secrétaire générale du ministère de la transition écologique</b><br>Émilie PIETTE             | 05/03/2021<br>                                  |
| <b>Le Délégué interministériel à l'hébergement et l'accès au logement</b><br>Sylvain MATHIEU        | <br><b>18 MARS 2021</b>                          |
| <b>La Directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature</b><br>Stéphanie DUPUY-LYON | Brice HUET<br>brice.huet<br>Signature numérique de Brice HUET<br>brice.huet<br>Date : 2021.03.18 10:46:08 +01'00'                  |
| <b>Le Délégué interministériel à la transformation publique</b><br>Thierry LAMBERT                  | <br><b>26 MARS 2021</b>                         |
| <b>La Directrice du budget</b><br>Amélie VERDIER                                                    | La directrice du budget<br><br>Amélie VERDIER |

**ANNEXE RELATIVE AUX NOMENCLATURES BUDGETAIRES D'EXECUTION**

**Cadre de gestion BOP-UO : 0349-CDBU-CTES**

**Action – Domaine fonctionnel : 0349-01**

**Référentiel de programmation :**

| Code Chorus | Désignation Chorus         | Commentaires                                                                           |
|-------------|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| 34901016801 | MTE-Résorption-Bidonvilles | Concerne toutes les dépenses HT2 relatives au projet et imputées sur le programme 0349 |

## 2. Besoins et modalités de financement du projet

| Nature de dépenses                                                               | Catégorie de dépenses | Programme budgétaire | 2020    |         | 2021    |         | 2022    |         | 2023    |         | Cumul 2020-2023 |          |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------------|----------|
|                                                                                  |                       |                      | AE      | CP      | AE      | CP      | AE      | CP      | AE      | CP      | AE              | CP       |
| <b>Total dépenses gestion de projet</b>                                          |                       |                      | 102 592 | 102 592 | 102 592 | 102 592 | 102 592 | 102 592 | 51 296  | 51 296  | 359 072         | 359 072  |
| .....Financement DIHAL/DGALN (Sponsor)                                           | T2                    | P217                 | 60 000  | 60 000  | 60 000  | 60 000  | 60 000  | 60 000  | 30 000  | 30 000  | 210 000         | 210 000  |
| .....Financement DIHAL/DGALN (Intrapreneuse)                                     | T2                    | P217                 | 42 592  | 42 592  | 42 592  | 42 592  | 42 592  | 42 592  | 21 296  | 21 296  | 149 072         | 149 072  |
| <b>Total dépenses développements techniques</b>                                  |                       |                      | 254 821 | 254 821 | 452 471 | 452 471 | 437 471 | 437 471 | 64 271  | 64 271  | 1209 034        | 1209 034 |
| .....Financement FTAP                                                            | T3                    | P349                 |         |         | 373 000 | 373 000 | 373 000 | 373 000 |         |         | 746 000         | 746 000  |
| .....Financement SG                                                              | T2                    | P217                 | 21 424  | 21 424  | 64 271  | 64 271  | 64 271  | 64 271  | 64 271  | 64 271  | 214 237         | 214 237  |
| .....Financement DIHAL/DGALN                                                     | T3                    | P135 et P177         | 233 347 | 233 347 |         |         |         |         |         |         | 233 347         | 233 347  |
| .....Financement DIHAL/DGALN (Audit de sécurité et hébergement de la plateforme) | T3                    | P135                 | 50      | 50      | 15 200  | 15 200  | 200     | 200     | 200     | 200     | 15 650          | 15 600   |
| <b>Total dépenses conception et design</b>                                       |                       |                      | 90 720  | 90 720  | 90 720  | 90 720  | 90 720  | 90 720  |         |         | 272 160         | 272 160  |
| .....Financement FTAP                                                            | T3                    | P349                 |         |         | 90 720  | 90 720  | 90 720  | 90 720  |         |         | 181 440         | 181 440  |
| .....Financement DIHAL/DGALN                                                     | T3                    | P135 et P177         | 90 700  | 90 700  |         |         |         |         |         |         | 90 700          | 90 700   |
| <b>Total dépenses déploiement</b>                                                |                       |                      | 1 500   | 1 500   | 80 415  | 80 415  | 19 590  | 19 590  |         |         | 101 505         | 101 505  |
| .....Financement FTAP                                                            | T3                    | P349                 |         |         | 77 415  | 77 415  | 16 590  | 16 590  |         |         | 94 005          | 94 005   |
| .....Financement DIHAL/DGALN (Déplacements équipe)                               | T3                    | P135                 | 1 500   | 1 500   | 3 000   | 3 000   | 3 000   | 3 000   |         |         | 7 500           | 7 500    |
| <b>Total dépenses communication</b>                                              |                       |                      |         |         | 15 000  | 15 000  | 15 000  | 15 000  |         |         | 30 000          | 30 000   |
| .....Financement DIHAL/DGALN                                                     | T3                    | P135                 |         |         | 15 000  | 15 000  | 15 000  | 15 000  |         |         | 30 000          | 30 000   |
| <b>TOTAL</b>                                                                     |                       |                      | 449 633 | 449 633 | 741 198 | 741 198 | 665 373 | 665 373 | 115 567 | 115 567 | 1971 771        | 1971 771 |
|                                                                                  |                       |                      |         |         |         |         |         |         |         |         |                 |          |
| <b>TOTAL Financement [DIHAL/DGALN/SG]</b>                                        |                       |                      | 449 613 | 449 613 | 200 063 | 200 063 | 185 063 | 185 063 | 115 767 | 115 767 | 950 506         | 950 506  |
| <b>TOTAL Financement FTAP</b>                                                    |                       |                      |         |         | 541 135 | 541 135 | 480 310 | 480 310 |         |         | 1021 445        | 1021 445 |